



Madame, Monsieur,  
chers élèves,

novembre est le mois de la lutte contre le harcèlement. Plusieurs temps d'échanges, temps forts et animations autour de cette question importante ont lieu ce mois-ci pour sensibiliser les élèves et rappeler l'importance de ne pas rester seul(e), de ne pas rester spectateur ou spectatrice et d'informer les adultes. Tout au long de l'année, l'ensemble des équipes de l'établissement s'engagent pour que le lycée Montesquieu soit un lieu de vie et d'apprentissage dans lequel chacun et chacune puissent s'épanouir. Quand des difficultés sont signalées, la prise en charge se fait dès que possible, en rencontrant les élèves.

A l'occasion de ce mois "NàH" ([#NonAuHarcèlement](#)), tous les élèves sont amenés à répondre à un questionnaire numérique anonyme, disponible sur Pronote. Nous remercions tous nos élèves de participer.

Cordialement,  
Héloïse Vian, proviseure adjointe.

## Quelques rappels

### Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement est un comportement toxique et une forme de violence exercée par un ou plusieurs élèves sur un(e) autre. Il est puni par la loi. Il est difficile à définir car il se caractérise souvent par des comportements insidieux, flous; par le fait d'être "peu visible". Il peut prendre des formes très diverses : on distingue généralement la violence physique, la violence verbale, la violence psychologique et le cyber-harcèlement. **Quelle que soit la façon dont il se manifeste, le harcèlement consiste toujours en une dynamique hostile vis-à-vis d'un individu isolé ou relativement isolé, destinée à blesser et à nuire.**

Cela peut se traduire par des moqueries, des humiliations, des gestes ou propos agressifs... Le harcèlement aussi par une répétition dans le temps et par une relation asymétrique, l'élève pris pour cible n'ayant pas la même attitude en retour ou pas les moyens de répondre de la même façon.

=> On parle de **harcèlement** dès lors qu'un(e) élève ou un groupe d'élèves inflige un malaise de façon répétée à un(e) de ses camarades, y compris parfois sans parole ni contact physique direct.

=> On parle de **cyber-harcèlement** quand le malaise répétitif est infligé à travers des moyens de communication. Même sans contact numérique direct, il peut prendre des formes comme la propagation de rumeur, la diffusion de photographies, la création de sujets de discussion / groupes / pages à l'encontre de cette personne.

### Comment agir ?

- **L'élève victime ou témoin peut se confier à tout adulte de l'établissement en qui il/elle a confiance. Le ou les adultes qui recueillent l'information communiquent avec l'équipe du lycée qui prend en charge la situation.**
- **Parallèlement, les parents d'élèves peuvent s'adresser directement à la CPE qui suit leur enfant ou à l'équipe de direction pour signaler la situation. L'équipe Stop Harcèlement du lycée, intitulée "Montes à l'écoute" est alors impliquée dans la prise en charge de la situation.**